



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19 novembre 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D
Délibération n° 9**

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAFOURCADE

Objet : Délibération n°9 : Aide à la formation – Associations de TARTAS

La ville de TARTAS a mis en place un dispositif afin de soutenir les actions de formation pour les bénévoles et éducateurs des associations de la ville.

L'association PST Basket dans le cadre de ses activités doit former 1 personne à la formation d'arbitre départemental.

La formation a un coût de 541,10 Euros frais de déplacement compris. Conformément à la délibération du 14 avril 2015, le montant de l'aide qui est proposé sera donc de **250 €**.

L'association PST Rugby dans le cadre de ses activités doit former 2 personnes à la formation brevets fédéraux découverte initiation.

La formation a un coût de 300 Euros par personne soit 600 Euros. Conformément à la délibération du 14 avril 2015, le montant qui est donc proposé sera de **300 €**.

L'association PST Rugby dans le cadre de ses activités doit former 2 personnes à la formation brevets fédéraux développement.

La formation a un coût de 771,15 Euros frais de déplacement compris. Conformément à la délibération du 14 avril 2015, le montant de l'aide qui sera proposé sera donc de **385.47 €**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

L'association Pétanque Tarusate dans le cadre de ses activités doit former 1 personne à la formation arbitre.

La formation a un coût de 475,24 Euros frais de déplacement compris. Conformément à la délibération du 14 avril 2015, le montant de l'aide proposé sera donc de **237,62 Euros**.

A la lecture de ces éléments, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ces formations,

De préciser qu'à titre exceptionnel, la PST rugby se voit octroyer une quatrième bourse à la formation, au lieu de trois comme prévu par année civile.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

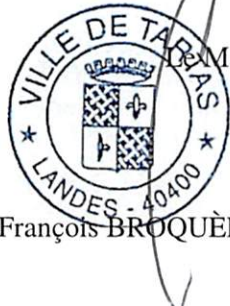
A la majorité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ces formations.

PRECISE qu'à titre exceptionnel, la PST rugby se voit octroyer une quatrième bourse à la formation, au lieu de trois comme prévu par année civile.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.